SAS DELICES AGRO - 8 rue de la Claie

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE: www.tresorsdechefs.com

E-mail: info@fuseau-sas.com

Date de création: 27/07/2022

Date de révision : 23/08/2023

Page 1 sur 3

#### **FICHE TECHNIQUE PRODUIT** Mélange 5 graines Sélection

### **INFORMATIONS PRODUIT**

Code article : 409008 (1kg) 409010 (5kg) 409011 (25kg)

Dénomination légale : Mélange 5 graines

Désignation commerciale : Mélange 5 graines Sélection

Description du produit : Mélange composé d'un assemblage de lin brun, de lin jaune, de tournesol,

millet et pavot. Mélange élaboré pour décor ou inclusion en boulangerie.

Photo

#### Déclaration d'ingrédients – en conformité au règlement INCO (1169/2011)

Graines de millet, graines de lin jaune,

graines de lin brun, graines de tournesol, graines de pavot

#### **CONSERVATION**

Durée de conservation : 8 mois dans son emballage d'origine

Conditions de conservation du produit :

Avant ouverture: A conserver dans un endroit frais et sec.

## INFORMATIONS NUTRITIONNELLES

Valeur nutritionnelles moyennes	Pour 100g de produit vendu
- Énergie	480.15 Kcal/ 2006.2 kJ
<ul> <li>Matières grasses</li> </ul>	31.78g
Dont acides gras saturés	3.33g
- Glucides	23.25g
Dont sucres	1.46g
- Protéines	17.58g
- Sel	0,05g

SAS DELICES AGRO - 8 rue de la Claie

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE: <u>www.tresorsdechefs.com</u>

E-mail: info@fuseau-sas.com

Date de création : 27/07/2022

Date de révision : 23/08/2023

**FICHE TECHNIQUE PRODUIT** Mélange 5 graines Sélection

Page 2 sur 3

# SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

D'après le règlement n°1169/2011, les allergènes suivants doivent être mentionnés sur la liste d'ingrédients → Inscrire « + » si présence et « - » si absence

		Contamination croisée possible		
Allergènes	Présent dans le produit	Présent sur la ligne de production	Présent dans l'usine	Risque de contamination croisée*
<b>ARACHIDE</b> et dérivés	-	-	+	-
CEREALES CONTENANT DU GLUTEN et dérivés**	-	+	+	+
<b>CRUSTACES</b> et dérivés	-	-	+	-
FRUITS A COQUES et dérivés***	-	+	+	+
LAIT et dérivés (y compris lactose)	-	+	+	+
LUPIN et dérivés	-	+	+	+
<b>MOLLUSQUES</b> et dérivés	-	-	+	-
MOUTARDE et dérivés	-	+	+	+
ŒUFS et dérivés	-	-	+	-
POISSONS et dérivés	-	-	+	-
<b>SOJA</b> et dérivés	-	+	+	+
SULFITES ET ANYDRHIDE SULFUREUX (supérieur à 10mg/kg)	-	+	+	+
SESAME et dérivés	-	+	+	+
CELERI et dérivés	-	-	+	-

<sup>\*\*</sup> blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées et les produits à base de céréales contenant du gluten.

<sup>\*\*\*</sup> amandes, noisettes, pistaches, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du brésil, noix de Macadamia et noix de Queensland et produits à base de ces fruits.

SAS DELICES AGRO - 8 rue de la Claie

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE: www.tresorsdechefs.com

E-mail: info@fuseau-sas.com

Date de création: 27/07/2022

Date de révision : 23/08/2023

Page 3 sur 3

#### **FICHE TECHNIQUE PRODUIT** Mélange 5 graines Sélection

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RÉGLEMENTATION

#### **STATUT OGM**

Conforme à la réglementation Européenne CE n°1830/2003 et n°1829/2003.

#### TRAITEMENT PAR IONISATION

Produit non ionisé/non irradié selon les directives n°1999/2/CE et n°1999/3/CE.

#### **PESTICIDES**

Conforme à la réglementation Européenne CE n°396/2005 et n°178/2006.

#### **CONTAMINANTS**

Conforme à la réglementation Européenne CE n°2023/915

#### **RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

Non applicable.

#### **GARANTIE ABSENCE NANOMATÉRIAUX**

Conforme au règlement 1169/2011/CE et dans le cadre du décret 2012-232 relatif à la déclaration annuelle des substances à l'état nano-particulaire et arrêté du 6 août 2012.

#### **EMBALLAGES**

Conforme au règlement CE n°1935/2004 du 27 octobre 2004 ; au règlement CE n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires ; ainsi qu'à la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires à savoir le décret sanction 2007-766 su 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.

Les informations présentes sur cette fiche technique sont valables ce jour et peuvent être sujettes à modification en fonction de l'évolution des matières premières utilisées et de leur actualisation.